

se trouvent bien plus complètes que dans les bibliothèques des législatures provinciales.

“En 1881, j'obtins les services d'un expéditionnaire. Dans la même année, je me rendis à Londres pour faire des arrangements dans le but de compléter la transcription de tous les documents relatifs au Canada qui sont déposés au musée britannique. Comme mon rapport de 1881 contient tout ce qu'il y a d'important au sujet de ce voyage, je crois qu'il me suffira d'ajouter qu'en m'occupant de la question de la concession octroyée à sir William Alexander, le lord Sterling si bien connu en ce qui concerne la Nouvelle-Ecosse, je ne fus pas satisfait des documents ayant trait à cette province, de sorte que j'obtins aussi un nombre considérable de documents sur la Nouvelle-Angleterre, ce qui me parut nécessaire vu que les affaires de lord Sterling sont enchevêtrées avec celles de Gorges et de Mason.

“Si j'ai été trop prolixe en entrant dans ces détails, je dois m'excuser d'avoir occupé trop longtemps l'attention d'une assemblée comme celle-ci. Je l'ai fait en partie pour montrer qu'il n'est pas en ce genre de travail vraiment sérieux qui s'accomplisse inopinément; que c'est une œuvre qui demande du labeur et du temps, mais que les difficultés que présente la formation d'une telle collection ne sont pas insurmontables. Il faut de la patience, par-dessus tout de la vigilance et une persévérance à toute épreuve. Celui auquel est dévolu ce travail doit se dire qu'il faut qu'il se fasse, et l'entreprendre non comme une lourde corvée, mais comme une occupation propre à élever ses facultés. Les frais non plus ne sont pas effrayants. Le parlement n'a jamais voté pour ce service une somme de plus de \$6,000 par an. Cette somme nécessite une grande économie dans la conduite de l'institution; elle ne suffit pas toujours, mais toute dépense excédant le crédit est vite arrêtée.

“Je serai bref dans ce qui me reste à dire. En 1883, je retournai à Londres et j'obtins du gouvernement impérial pour la transcription des papiers d'Etat de bien plus favorables conditions que ne le permettaient les règlements en vigueur; bien des restrictions, qui entravaient ce travail, furent levées par son entremise.

“En juillet 1883, M. Joseph Marmette fut nommé archiviste adjoint, et commença le travail des recherches à Paris. Je vous renvoie aux rapports de 1883, 1885, 1886 et 1887, qui contiennent son compte rendu des documents de Paris, que vous trouverez intéressant, j'en suis sûr. Nous sommes prêts à en commencer la transcription à Paris, dès que le parlement jugera à propos d'affecter un crédit suffisant pour cet objet. On verra dans le rapport de 1883 ce que j'ai fait cette année-là à Londres, pendant le temps qu'on a pu se dispenser de mes services au Canada. Je passai quelques semaines à Paris où, j'ai eu, je crois, la bonne fortune de recueillir un certain nombre de précieux travaux historiques.

“Outre les documents dont j'ai expressément fait mention, nous avons sur les rayons les papiers d'Etat britanniques de la série portant pour titre *Amérique et Antilles*, à partir de 1755, la première année de la dernière lutte engagée entre l'Angleterre et la France pour la suprématie sur ce continent. Ces papiers comprennent les opérations dans la Nouvelle-Ecosse, le siège et la prise de Louisbourg, les campagnes au Canada jusqu'à la fin de la guerre. Il serait fort à désirer qu'on commençât la transcription de cette partie de la série en question qui se rapporte à la Nouvelle-Ecosse, et aux provinces maritimes en général, mais heureusement que le travail intelligent et soigné du Dr T. B. Akins, l'archiviste de la Nouvelle-Ecosse, rend à cet égard le retard moins regrettable qu'il ne le serait autrement. Il a admirablement exécuté ce travail. La série coloniale des papiers d'Etat part de 1760, et se continue, en ce qui regarde l'ancienne province de Québec, jusqu'en 1791, où elle se divise en deux branches par suite de la constitution des deux provinces du Bas et du Haut-Canada. Quand on fut arrivé à cette dernière date, je fis partager en deux le personnel des copistes, une moitié prenant le Bas-Canada, et l'autre le Haut-Canada, de façon à recevoir concurremment les copies relatives à chacune de ces provinces. Ce travail se poursuit sans interruption, avec un personnel compétent de copistes.

“Nous avons aussi une variété de papiers de famille de différentes époques; de nombreux documents relatifs aux réfugiés loyalistes, que n'ont pu consulter Sabine et